



Je me suis fait voler 2fois, l'entreprise ne ma pas donner de casier

Par **Doudou44**, le **08/07/2019** à **18:32**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis le 25juin, je travaille a colissimo dans la livraison de colis.

Prremier jour de travaille, ils ne me fournisse pas de casier, je part en formations avec une dame, leurs voiture fonctionne très mal niveau fermetures, bref dans le camion au moment de livrer nous nois faisons vole nos 2 sac, j'avais a l'intérieur une valeur d'environ 300euros, lunette ray ban 150euro, 100euro en liquide, cigarette électronique 80euro, également TOUT mes papier d'identité et mes clefs. Sachant que l'entreprise ne ma pas fourni de casier, je n'avais pas non plus les clefs du vehicule et c'étais mon premier jours , est ce je peux me retourner vers l'entreprise qui ne ma pas prevenu que des vols avais lieu régulièrement, et ne ma pas fourni de casier ?

Les chefs on fait une reunion pour dire qu'ils fallais laisser des affaires personnel dans le casier.

Aujourd'hui, le 8juillet, toujours au même travaille je n'ai toujours pas de casier qui ma été fourni. Rebelotte, je descend 3min du camion, on me revole mon sac, papier, toute mes clefs, et surtout cel de ma voiture dont je nai plus de double obliger de payer 120euro pour refaire une clef. Bref , n'ayant pas eu de casier, je ne voit pas ou je pourrai laisser mes clefs de voiture ainsi que mes affaires personnels, est ce que l'entreprise doit prendre en charge tout sa ? Vers qui dois-je me diriger?

Merci de votre réponse.